



SAISON 2022-2023: info cotisation

Chers parents, Chères joueuses, Chers joueurs, Chers membres

La saison 2021-2022 arrive dans sa dernière ligne droite avec la traditionnelle valse des tournois. Une saison qui nous a permis de revivre pratiquement normalement depuis la sortie de l'hiver et tout le monde s'en réjouira. Ces deux dernières années le club a souffert comme l'ensemble des associations sportives mais nous avons pu respecter tous nos engagements sportifs en maintenant les entraînements et les matchs lorsque les autorités sanitaires le permettaient.

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont permis au club de surmonter cette période inédite que ce soient nos entraîneurs, nos bénévoles, nos partenaires (même si certains d'entre eux ont dû postposer leur soutien), la RCA et la commune de Braine-L'Alleud.

Pour la prochaine saison nous sommes très fiers d'annoncer que nous avons confirmé notre Label 3 étoiles en terminant à la première place des clubs du Brabant Wallon. Avec les titres IP conquis en U19 et U17, c'est certainement notre plus belle fierté ! et les très beaux classements finals de nos autres équipes.

COTISATION 2022-2023

Vous trouverez ci-dessous le détail des différents tarifs de la cotisation 2022-2023 avec également quelques informations et recommandations importantes.

La cotisation est payable uniquement par virement bancaire sur le compte de :

L'Ecole des jeunes n° **BE28 1030 3153 9620** en mentionnant le nom de l'enfant et sa catégorie.

Vous constaterez qu'après plusieurs années de stabilisation du prix, les réalités économiques et les investissements constants pour permettre à notre Ecole des jeunes de disposer des meilleurs moyens humains et matériels pour progresser, nous obligent à augmenter la cotisation de base de 50€.

Les réductions pour paiements anticipés et pour les deuxièmes, troisièmes, etc.... enfants restent d'application (voir la grille des tarifs)

Le package équipement sera aussi enrichi d'une veste coach ce qui constituera un vrai « + » pour nos membres.

Trois points d'attention importants :

- 1) Aucune remise d'équipement ne sera pratiquée avant l'encaissement total de la cotisation de la nouvelle saison
- 2) A partir du 15 octobre 2022, le joueur / joueuse dont la cotisation n'est pas intégralement réglée (sauf accord pris avec le club) se verra interdire de participer aux séances d'entraînements et aux matches.
- 3) Le joueur / joueuse ne sera pas réinscrit(e) pour la saison 2022/2023 **si un solde de cotisation de la saison 2021/2022 reste à payer.**



R.C.S. Brainois – 00075

En cas de difficulté à honorer le paiement de la cotisation, le secrétariat reste à l'écoute et pourra vous orienter au mieux pour trouver la solution la mieux indiquée en ce y compris une intervention possible des CPAS

Intervention de votre mutuelle

Un remboursement partiel de la cotisation peut être obtenu auprès de votre mutuelle. Le club apposera le cachet nécessaire une fois la cotisation intégralement réglée.

Fiche d'inscription

Il est obligatoire de remplir dès que possible la fiche d'inscription pour la prochaine saison (y compris votre adresse e-mail) pour nous permettre de travailler avec un fichier actualisé et d'assurer une communication optimale. L'inscription ne sera effective qu'une fois la fiche rentrée. Information auprès du Secrétariat du Club.

Transfert d'un autre club ou affiliation

Tout joueur / joueuse ayant reçu un transfert ou une affiliation pour jouer au RCS Brainois devra payer la taxe fédérale de 30 euros (paiement par virement bancaire) et ce lors de la conclusion du **transfert ou de l'affiliation**.

Stages et entraînements spécifiques

Le RCS Brainois a conclu un accord de partenariat avec Black Eagles pour l'organisation de ses stages et également pour l'organisation d'entraînements spécifiques.

Nous souhaitons la bienvenue Terence Valcke et son équipe qui apporteront leur savoir-faire en parfait complément de la formation dispensée par le Club.

A noter déjà que les stages débiteront le lundi 4 juillet et se dérouleront pendant toutes les vacances estivales.

Contact secrétariat

Toute question ou complément d'information peuvent être adressés au Secrétariat du Club ou auprès de notre CQ Michèle Claes (micheleclaes@gmail.com ou 0479/371780)

Contacts sportifs

Coordination 5c5 : Benjamin Elsen : 0476/902792

Coordination 8c8 : Charles Hamelrijckx : 0474/413047

Coordination FEMINA : Didier De Mesmaeker : 0477/966007

Direction sportive et coordination 11c11 : Henri Pensis : 0479/268698

Stages & Specific : www.black-eagles.be / Terence Valcke : 0473/268909

Les dates de reprise des entraînements sont jointes à ce mail et sont aussi disponibles sur notre site www.rcsbrainois.com

Merci de consulter régulièrement notre site www.rcsbrainois.com pour toutes les infos utiles, voire les changements toujours possibles.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2022/2023,

Le Comité du RCSB



R.C.S. Brainois – 00075

COTISATION 2022-2023

LA COTISATION COUVRE EXCLUSIVEMENT LES FRAIS DE FORMATION ENGAGES PAR LE CLUB

- **EQUIPES DE JEUNES :**
Pour les **U6 À U9** (Dont Football 5c5) : COTISATION DE **450 €**
Pour les **U10 À U19** (Football 8c8 & 11c11) : COTISATION DE **550 €**
- **EQUIPES « FEMINA » :**
COTISATION DE **350 €**
- **PREFORMATION U5 :**
COTISATION DE **350 €**
- Paiement d'un **acompte de 150 €** a valoir sur le montant de la cotisation lors d'une nouvelle affiliation ou d'un transfert ;
Tout transfert entrant ou affiliation est grevé de **frais administratifs de 30 €** payables préalablement à la validation du transfert.
PAS D'ACOMPTE = PAS DE CONFIRMATION DE L'AFFILIATION OU DU TRANSFERT.
- **RISTOURNE DE 50 € POUR FRERE / SŒUR** par rapport aux cotisations indiquées ci-dessus.
- **RISTOURNE DE 50 € SI PAIEMENT INTEGRAL DE LA COTISATION AVANT LE 01 JUILLET 2022**
- **Le paiement de la cotisation donne droit à 2 abonnements pour assister aux matchs des jeunes et des équipes premières à domicile.**
LES TOURNOIS, MATCHS à FRAIS PARTAGES NE SONT PAS COMPRIS DANS L'ABONNEMENT .
- Pour les paiements avant le 01 juillet le **package** sera distribué au plus tard le 01/09/2022
Sinon, le package sera commande à la réception du paiement intégral de la cotisation.
Aucune **remise d'équipement** ne sera pratiquée avant l'encaissement total de la cotisation.
- En cas de **difficulté à honorer** le paiement de la cotisation, le responsable financier reste à l'écoute et pourra vous orienter au mieux pour trouver la solution la mieux indiquée en ce y compris une intervention possible du CPAS.
- INTERVENTION DE VOTRE **MUTUELLE :**
Un remboursement partiel de la cotisation peut être obtenu auprès de votre mutuelle,
Le club apposera le cachet nécessaire sur le formulaire de votre mutuelle une fois la cotisation intégralement réglée.
- A PARTIR DU 1^{er} **OCTOBRE 2022**, LE JOUEUR DONT LA COTISATION N'EST PAS INTEGRALEMENT REGLEE SE VERRA **REFUSER TOUTE PARTICIPATION AUX MATCHS ET AUX SEANCES D'ENTRAÎNEMENTS.**



R.C.S. Brainois – 00075

- COTISATION A PAYER SUR LE COMPTE DE L'ECOLE DES JEUNES DU RCS BRAINOIS n° **BE28 1030 3153 9620** AVEC EN COMMUNICATION, **LE NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT ET SA CATEGORIE.**

- A partir du 31 août, plus aucun transfert sortant n'est autorisé (sauf cas exceptionnel et motive). Toutefois, en cas de départ exceptionnel et autorise par la direction du club, une cotisation minimale est due.

Il n'y a pas de règle générale, chaque cas sera apprécié individuellement par la direction de l'école des jeunes et le club ne délivrera au joueur concerne un transfert vers un autre club que s'il existe un accord complet entre les parties sur les modalités de départ.

Si les raisons invoquées sont considérées comme injustifiées, la cotisation totale restera due.

Lorsque la demande sera considérée comme justifiée par la direction du club, les règles suivantes servent de base et sont données à titre indicatif :

INDEMNITE DE DEPART :

- DEPART EN AOÛT : MONTANT FORFAITAIRE DE 100 € ;
- DEPART EN ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE ET LE 31 OCTOBRE : MONTANT FORFAITAIRE DE 150 € ;
- DEPART EN ENTRE LE 1^{er} NOVEMBRE ET LE 31 DECEMBRE : MONTANT FORFAITAIRE DE 200 € ;
- DEPART APRES LE 1^{er} JANVIER DE LA SAISON ENTAMMEE : MONTANT COMPLET.

CES MONTANTS SONT MAJORES DE :

- 30 € DE FRAIS DE TRANSFERT ADMINISTRATIF ;
- 75 € SI LE PACKAGE A ÉTÉ COMMANDE MAIS NON ENLEVE ;
- 125 € SI LE PACKAGE A ETE COMMANDE ET ENLEVE (OU COMMANDE ET NON ENLEVE A PARTIR DU 31 OCTOBRE).

- Les situations exceptionnelles telles que crise sanitaire ou autre cas de force majeure ne constituent pas une raison justifiée pour pouvoir exiger un remboursement partiel de la cotisation sauf si un minimum de 50% des prestations d'entraînement prévues au calendrier n'ont pu être proposées aux joueurs. Dans ce cas, un calcul au prorata pourrait être calcule afin de définir une indemnité éventuelle à rembourser. Ce calcul se fera après déduction de tous les coûts qui entrent en compte dans le calcul de la cotisation.

- **PAR LE PAIEMENT DE LA COTISATION, LE JOUEUR ET SES PARENTS ATTESTENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER INTEGRALEMENT LE REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU RCS BRAINOIS. LE R.O.I. EST AFFICHE AU CLUB ET CONSULTABLE SUR LE SITE DU CLUB.**
